

Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY
N° SIRET: 81359270600010
SASU au capital de 1500€
CODE NAF: 8559A
Code TVA: FR 13 813592706
06-08-11-33-45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45
PF5/MURVJEP/VRRMEP/V18 JUIN 2025 ANNEXE 4



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au

titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION



INTITULÉ DE LA FORMATION :

Monter, Utiliser et Réaliser la vérification journalière des échafaudages de Pied et vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied au sens de la R408.

« Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif d'habilitation INRS. »
(cf. §2.1 du cahier des charges des dispositions spécifiques R408 et R457 « le dispositif d'habilitation »)

Finalité de la formation :

Être capable de monter, démonter, utiliser et réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant à partir d'un modèle fourni par l'entité contenant à minima les annexes 6 et 7 de la R 408.

-montage avec console
-montages de porte à faux

-montage de poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès.
-potence, poulie à cliquets et corde de levage
Être capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2024 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant pour sa propre activité.

-réceptionner l'échafaudage avant l'utilisation
-Assurer la maintenance l'échafaudage (hors opération de montage/démontage d'éléments de l'échafaudage)

Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Objectifs pédagogiques :

Être capable d'utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications d'utilisation.

Se situer et être acteur de la prévention des risques.

Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.

Réaliser les vérifications de mise et remise en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

Public visé :

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de haute hauteur inférieure à 24 m) conformément à la notice du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise en service à disposition d'un échafaudage.

Nota : le chef d'établissement demeure responsable de confier la mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Pré-requis :

- avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages, utilisation et/ou montage et/ou aide montage.
- Maitriser la langue française parlé et écrite.
- les mathématiques élémentaires.
- La lecture courante de plan nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans, schémas).

Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY
N° SIRET: 81359270600010
SASU au capital de 1500€
CODE NAF: 8559A
Code TVA: FR 13 813592706

06 08 11 33 45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45
PF5/MURVJEP/VRRMEP/V18 JUIN 2025 ANNEXE 4

- être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charge).
- bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de

montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu dans l'article 4624-23 du code du travail.
Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

Nb de stagiaires par session :

Effectif minimum : 3 stagiaires

Effectif maximum : 8 stagiaires

Par formateur

Durée :

4 jours soit 28 heures.

THÉORIE : 40% PRATIQUE : 60%

Nota : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - (3 jours) et la formation « Vérifier, réceptionner et maintenir des échafaudages de pied» - (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours pour 8 stagiaires maximum.

Lieu :

Cette formation organisée en Inter-entreprises et/ou Intra-entreprise.

Coût :

Si minimum 3 stagiaires :

Coût de l'heure stagiaire HT : .€ /stagiaires.
€ / Jour / Stagiaire.

Si maximum 8 stagiaires :

Coût de l'heure stagiaire HT : .€ /stagiaires.
€ / Jour / Stagiaire.

HORS LOCATION D'ECHAFAUDAGE NF.

Financement de la formation :

La formation peut bénéficier d'une prise en charge, il appartient à chaque stagiaire de se renseigner auprès de son O.P.C.O..

Méthodes pédagogiques :

Exposés,



Apports théoriques, mises en situations pratiques – le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

Moyens pédagogiques / matériel utilisé :

L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.

Les locaux : voir plan espace pédagogique

Vidéoprojecteur

Livret de stagiaire, support de cours,

Paper board,

EPI catégorie 3 : Système d'arrêt de chute.

Mise à disposition de matériels d'échafaudage de pied (cadres et Multidirectionnel – type MDS) certifiés NF,

montage à cadres ancré sur façade :

3 travées de 3 Niveaux en montage, démontage en sécurité collective (MDS),

-Montage à cadres ancré sur façade :

3 travées de 3 Niveaux avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

- Montage poutre de franchissement mini 4 m et/ou escalier d'accès.

3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.50m) ;

levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Extractomètre de type DYNATEST.

Formateur / Moyen encadrement :

Dominique BERY

Formateur certifié Échafaudage de Pied – R408 par le réseau l'Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS.

CONTENU:

Modules Théorique / Pratique :

Les enjeux de la prévention.

Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

Prévention des risques.

-Signaler les situations dangereuses /

-Communiquer - rendre compte.

Définitions et terminologie

- Différents types d'échafaudages et leurs domaine d'utilisation • Eléments constitutifs.

L'exploitation de la notice du fabricant.

La préparation du montage, Plan de montage.

Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY
N° SIRET: 81359270600010
SASU au capital de 1500€
CODE NAF: 8559A
Code TVA: FR 13 813592706
☎ 06-08-11-33-45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45
PF5/MURVJEP/VRRMEP/V18 JUIN 2025 ANNEXE 4

- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (**cadres et multidirectionnel**).
- Apprécier et tester la qualité et la résistance des ancrages (extractomètre).
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- Savoir utiliser les EPI sur un échafaudage,
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

Réception des échafaudages :

- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- l'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation (PIED).
 - Contraintes spécifiques liées à l'environnement
 - Etat des éléments constitutifs • Stabilité et résistance des appuis (répartition, descentes de charges) • Ancrages et amarrages • Signalétique • Conformité aux instructions du fabricant et aux plans de montage • Points de contrôle
 - Rapport de vérification (méthode)

Maintenance des échafaudages :

Charges admissibles • Dégagement des circulations • Points de contrôle • Mesures de sécurité en cas de variations météorologiques préjudiciables à la sécurité.

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.

Le compte-rendu/procès-verbal de réception

Matériels :

Le stagiaire devra amener ses protections individuelles catégorie 1 et 2 (chaussures de sécurité, gants, lunettes.)



Modalités d'évaluation :

Évaluation des connaissances (test théorique sous forme de QCM, questions écrites sur la théorie).

L'évaluation des savoir-faire du stagiaire incluant des épreuves pratiques liés aux compétences à évaluer (montage, vérification utilisation) obligatoires réalisés lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail. (Plateforme pédagogique équipée d'échafaudage).

A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.
Ce modèle de rapport devra à minima contenir les éléments des annexes 6 et 7 de la recommandation R 408.

Validation visée :

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation et un certificat issu de FORPREV validant les acquis. (selon § 3.10 des documents de référence « les attestations de compétence formation et professionnelle »).

Suivi :

Feuille d'émarginement collective
Attestation de présence individuelle